



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 89371

Texte de la question

M. Gérard Bapt attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le manque de crédits de l'hébergement d'urgence, dont les instances de direction se voient dans l'obligation de geler des postes dans l'attente du déblocage des crédits, souvent réalisé tardivement et mettant à mal leur trésorerie. Malgré un effort de rattrapage en 2005, les déficits persistent alors même que l'hébergement d'urgence et l'hébergement de réinsertion sont les tout premiers dispositifs dans la prise en charge des personnes les plus vulnérables et notamment les femmes victimes de violences conjugales qui fuient leur domicile. Ainsi, les associations du département de la Haute-Garonne se trouvent en état de vulnérabilité financière avec souvent des intérêts bancaires à honorer, suite aux prêts souscrits en attendant les dotations prévues alors que ces moyens pourraient être mis au service des personnes dont elles ont la charge. Il souhaiterait en conséquence connaître les intentions du ministère afin de pallier ces difficultés de gestion et d'ajustement face à des besoins malheureusement grandissants qui nécessitent l'entier engagement de l'État quant au bon fonctionnement des dispositifs de protection et de réinsertion des citoyen(ne)s concerné(e)s.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Bapt](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89371

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2982